

## PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 5 mai 1955.

Le Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques se réunit à 10h.30 du matin sous la présidence de M. H. B. McCulloch.

*Présents:* MM. Barnett, Bonnier, Boucher (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*), Buchanan, Byrne, Carrick, Carter, Cauchon, Cavers, Decore, Deschatelets, Ellis, Follwell, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Gourd (*Chapleau*), Green, Hahn, Hamilton (*York-Ouest*), Harrison, Hodgson, Hosking, Howe (*Wellington-Huron*), James, Johnston (*Bow-River*), Lafontaine, Langlois (*Gaspé*), Lavigne, McCulloch (*Pictou*). Murphy (*Lambton-Ouest*), Murphy (*Westmorland*), Nicholson, Nesbitt, Purdy, Small, Stanton, Villeneuve et Weselak.

*Aussi présents:* L'honorable George C. Marler, ministre des Transports; M. F. T. Collins, agent d'administration, ministère des Transports.

*De la Commission des Transports:* M. R. Kerr, avocat général; M. Kells Hall, directeur et M. J. E. Dumontier, sous-directeur, tous deux de la division du génie.

*De la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique:* M. K. D. Spence, avocat-conseil de la Commission, M. G. E. Shaw, ingénieur des ponts et chaussées et M. R. C. Steele, ingénieur de la signalisation.

*De la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada:* M. J. W. G. Macdougall, avocat-conseil de la Commission.

*De la Compagnie de téléphone Bell:* M. Norman Munnoch, avocat général et M. R. Merriam, avocat-conseil.

Le Comité commence l'étude du bill 259, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.

Sur la proposition de M. Byrne,

*Il est résolu*—Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages relatifs audit bill.

Le ministre des Transports donne un bref exposé de l'article 1 du bill.

M. Kerr, appelé, donne les grandes lignes du bill; il est interrogé puis se retire.

M. Spence indique la position prise par la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, relativement aux modifications proposées à la Loi sur les chemins de fer. Il soumet des tableaux indiquant:

(1) Le coût approximatif de l'entretien et du fonctionnement, en 1954, des installations de protection par le Pacifique-Canadien aux endroits où ses voies ferrées croisent des grandes routes;

(2) Un compte rendu des dépenses du Pacifique-Canadien relativement aux projets de croisements de voies superposées, s'étendant sur une période cinq ans, de 1950 à 1954 inclusivement.

A 1 heure de l'après-midi, la séance est suspendue jusqu'à 3 h. 30 du même jour.